

JOURNAL DE MONACO

**ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2006-547 DU  
3 NOVEMBRE 2006**

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS  
DOMANIAUX A USAGE D'HABITATION DESTINES  
AUX PERSONNES DE NATIONALITE MONEGASQUE  
ET A LEURS FOYERS**

Pour chaque type de logement, correspondant au besoin normal du demandeur ou de son foyer, les attributions sont effectuées selon un ordre de priorité résultant du cumul des points obtenus en application de la grille de critères suivants :

CRITERES	NOMBRE DE POINTS
<b>ABSENCE DE LOGEMENT A MONACO</b>	
Couple avec enfant(s) à charge	15
Personne seule avec enfant(s) à charge	15
Couple marié âgé de plus de 65 ans	14
Couple marié âgé de moins de 65 ans	12
Couple vivant maritalement	10

Personne seule âgée de plus de 40 ans	10
Personne seule âgée de plus de 30 ans à moins de 40 ans	8
Personne seule âgée de plus de 25 ans à moins de 30 ans, insérée dans la vie active	6
Personne seule âgée de plus de 18 ans à moins de 25 ans, insérée dans la vie active	4
Personne seule âgée de plus de 25 ans à moins de 30 ans, sans activité professionnelle établie	2
Personne seule âgée de plus de 18 ans à moins de 25 ans, sans activité professionnelle établie	0
Résiliation du bail par propriétaire	4
Congé donné volontairement par le requérant	-4
Dépôt candidature pour séjour ponctuel en Principauté	-10
Exercice d'une activité professionnelle, non saisonnière, hors le territoire de la Principauté et le département voisin	-10
<b>INADEQUATION DU LOGEMENT</b>	
Couple avec enfant(s) à charge	8
Personne seule avec enfant(s) à charge	8
Couple marié âgé de plus de 65 ans	8
Couple marié âgé de moins de 65 ans	7
Couple vivant maritalement	6
Personne seule âgée de plus de 65 ans	6
Personne seule	5
Inadéquation par rapport à la surface ou à l'équipement sanitaire	5
Restitution d'un logement domanial supérieur aux besoins du demandeur	6 points par pièce
<b>SANTE</b>	
Difficultés permanentes et handicapantes	5
Difficultés permanentes	3
<b>REVENUS</b>	
Faibles	10
Modestes	8
Moyens	6
Confortables	4
Elevés	2

Très élevés	0
Très élevés 1	-2
Très élevés 2	-4
Très élevés 3	-6
Très élevés 4	-8
Très élevés 5	-10
Très élevés 6	-15
Absence de revenus personnels	-4
<b>AUTRES JUSTIFICATIONS</b>	
Vétusté du logement	4
Vétusté des parties communes	2
Difficultés d'accessibilité (logement, quartier)	4
Dépense locative (hors charges) > à 20 % des revenus du foyer	3
Logé avec ANL (secteur libre)	4
Logé avec ANL (autres secteurs sauf domanial)	2
Nuisances permanentes avérées	3
Refus non motivé d'une proposition de logement domanial correspondant au besoin normal	- 6 points par refus
Refus opposé à la demande de visite formulée par la Direction de l'Habitat dans le cadre de l'instruction du dossier	- 15
<b>PROPRIETAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER CORRESPONDANT AU BESOIN NORMAL</b>	
Bien immobilier en nom propre ou à travers une société, situé en Principauté de Monaco	-12
Maison individuelle en nom propre ou à travers une société, située dans un rayon de 15 Km autour de la Principauté	-8
Logement en nom propre ou à travers une société, situé dans un rayon de 15 Km autour de la Principauté	-4
<b>SITUATION FAMILIALE</b>	
Présence permanente enfant mineur ou majeur handicapé ou naissance attendue	4 points par enfant
Présence permanente enfant âgé de plus de 18 ans à moins de 23 ans	3 points par enfant
Présence permanente enfant âgé de plus de 23 ans à moins de 25 ans	2 points par enfant

Présence permanente personne âgée de plus de 25 ans	1 point par personne
Sexe différent des enfants	2
Ecart d'âge de plus de 10 ans	8
Ecart d'âge de plus de 6 ans à moins de 10 ans	6
Ecart d'âge de plus de 3 ans à moins de 6 ans	4
Ecart d'âge de moins de 3 ans	2
Droit de visite sur enfant mineur	2 points par enfant
<b>ANTERIORITE DU BESOIN</b>	
Antériorité dans le même type de besoin (dans la limite de 5 années)	1 point par année
Antériorité dans le même type de besoin (au-delà de 5 années)	8
Demande non satisfaite depuis au moins 5 ans (sans interruption)	2
Placé sur liste d'attente (demande n'ayant pu être satisfaite lors de la dernière Commission d'Attribution)	2
<b>DIVERS</b>	
Déclaration volontairement erronée	-15